



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tiers payant

Question écrite n° 91582

Texte de la question

Mme Dominique Nachury appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le tiers-payant qui sera généralisé en 2017. À cette date, tous les patients seront dispensés d'avancer les frais à leur médecin. Franchise et forfait rapportent tous deux, chaque année, plus d'1,6 milliard d'euros à la Sécurité sociale. C'est pourquoi elle demande au Gouvernement comment il entend récupérer ces frais qui n'étaient pas remboursés aux patients.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Nachury](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91582

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 9778

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)